



Cayenne, le 20 novembre 2023,

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames les directrices,

Messieurs les directeurs,

Mesdames et messieurs les enseignant(e)s

Note de service n°4

Chaque note de service est élargée par tous les enseignants de l'école y compris les enseignants titulaires remplaçants (TR), les membres du RASED et tout autre personnel rattaché à l'école. Elle peut être transmise par message électronique aux personnels de l'équipe pédagogique et elle est conservée en archives à l'école.

Cette note de service a été rédigée conjointement avec l'ensemble des membres du RASED de la circonscription de Cayenne 1 - Saül qui sont, je le rappelle, des interlocuteurs privilégiés pour toutes difficultés rencontrées par nos élèves. Ce document a pour objectif de vous aider dans vos démarches.

Message de l'IEN à tous les personnels

Le **RASED** est à votre disposition pour d'une part accompagner les élèves qui auraient besoin d'être rassurés en ce début d'année scolaire en installant des conditions de **bienveillance, d'écoute** et d'autre part pour aider les enseignants à la gestion de la difficulté d'apprentissage de ces jeunes élèves dans la classe dans **une dynamique de co-intervention** et dans **une dynamique de conseils, d'appui** en tant que **personne-ressources**.

En ce début d'année scolaire, un **appui pédagogique en co-intervention dans la classe ou en atelier spécifique en classe de GS, CP, CE1 par exemple** contribuera grandement aux apprentissages.

Les enseignants référents pour la scolarisation et le suivi des jeunes en situation de handicap sont également des personnes ressources pour aider les enseignants à la gestion des élèves en situation de handicap.

Je vous remercie de **respecter le calendrier nécessaire** au bon fonctionnement de tous les acteurs de la communauté éducative et plus particulièrement **d'informer les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants référents** pour le suivi des **situations d'élèves pouvant relever de la MDPH**.

Cyrille PHILIPPE
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription de Cayenne 1 – Saül

Le suivi des élèves ayant des difficultés d'apprentissage

Le suivi des élèves ayant des difficultés nécessite une analyse fine et croisée de l'ensemble des acteurs afin d'avoir un diagnostic précis qui permette de mettre en place des aides. Les équipes disposent de divers dispositifs qui doivent être adaptés aux besoins réels de leurs élèves. Cela relève de la responsabilité de chaque enseignant.

L'objectif de l'école est de garantir à tous les élèves les moyens de la maîtrise des fondamentaux et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. C'est pourquoi dès qu'un élève rencontre une difficulté dans les apprentissages, des aides doivent lui être apportées dans le cadre du service public d'éducation.

Avant toute démarche, un échange avec les familles permettra d'établir un lien de confiance qui facilitera la mise en œuvre des aides

❶ Différencier difficulté scolaire, grande difficulté scolaire et le handicap

(<http://eduscol.education.fr/pid23670/prevention-de-la-difficulte-scolaire-et-aide-aux-eleves.html>)

La difficulté :

L'élève qui éprouve des difficultés d'apprentissage sur certains points et à certains moments et qui a besoin d'aide au sein de la classe

Les Solutions possibles

- ✓ Différenciation, adaptation pédagogique sur les points posant problèmes
- ✓ PPRE (Projet Personnalisé de Réussite Educative)
- ✓ APC, stage de réussite
- ✓ Intervention du RASED après évaluation du PPRE et des APC

La grande difficulté scolaire :

L'élève n'a pas de déficience intellectuelle mais il éprouve des difficultés d'apprentissage dans certains domaines en particulier en lecture/compréhension et dans la construction de l'abstraction, demande une adaptation de l'enseignement.

Solutions possibles :

- ✓ Différenciation, adaptation pédagogique sur les points posant problèmes
- ✓ PPRE et / ou projet dans le cadre de la classe, du cycle, voire de l'école.
- ✓ APC, stage de réussite
- ✓ Aides extérieures (orthophonie...)
- ✓ Intervention du RASED

Le handicap : Définition du handicap (Loi du 11 février 2005)

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne **en raison d'une altération substantielle, durable ou**

définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant »

Un handicap peut être :

- ✓ Lié à une déficience intellectuelle
- ✓ Lié à un trouble relationnel ou de comportement
- ✓ Lié à une déficience motrice
- ✓ Lié à un trouble du langage
- ✓ Lié à une déficience sensorielle
- ✓ Lié à un trouble psychique

Les difficultés liées un handicap nécessitent la mise en place de compensation. Pour ce faire, la famille de l'enfant sera amenée à constituer un dossier MDPH. L'enseignant référent pourra avoir un rôle de conseil en amont puis suivra le dossier de l'enfant une fois la compensation notifiée.

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

<http://eduscol.education.fr/cid56843/ressources-numeriques-adaptees-soutenues-et-realisees.html>

<http://eduscol.education.fr/cid48512/guides-pour-les-enseignants.html>

🗎 De l'accompagnement pédagogique aux aides spécialisées :

La place des évaluations :

L'évaluation consiste en une prise d'informations sur les acquis qui sont ensuite rapportées à des objectifs à atteindre. Pour l'élève et ses parents, c'est savoir là où il en est dans ses apprentissages.

Vous avez à votre disposition plusieurs types d'évaluations :

- les évaluations nationales CP, CE1 et CM1 et guide des scores ;
- la banque ressources d'évaluation CE2 ;

<http://eduscol.education.fr/pid33060/banque-outils-pour-l-evaluation.html>

- les évaluations développées dans votre école ;
- vos évaluations.

Pour objectiver et permettre d'apporter des aides réellement adaptées aux besoins d'un élève, l'évaluation est incontournable et obligatoire.

Comment analyser les évaluations ?

Les évaluations sont des données qu'il faut analyser à la fois dans sa classe, entre enseignants en conseil de cycle et avec les membres du réseau d'aide.

Il s'agit bien de comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et d'apporter les réponses pour rendre accessible les apprentissages.

De la pratique de classe à la demande d'aide spécialisée :

Vous veillerez à utiliser les différentes aides en fonction des besoins spécifiques des élèves.

1) **La différenciation** pédagogique au sein de la classe, sur le temps d'enseignement, est le premier niveau d'aide de même que les groupes de compétences au sein d'un cycle ou d'une école. Cette organisation permet de faire progresser les élèves sur des compétences non acquises.

2) **Les Activités Pédagogiques Complémentaires concernent** les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, dans le travail personnel ou des élèves repérés dans le cadre du projet d'école (en lien avec le diagnostic).

3) **Les stages de réussite**, pour les élèves du CP au CM2 sont également des aides favorisant le passage dans la classe supérieure. Ceux-ci visent l'acquisition de compétences et de connaissances.

4) **Le PPRE** est l'outil qui permet de coordonner et de donner de la lisibilité aux différentes formes d'aides que vous mettez en place dans la classe. Il convient d'assurer la complémentarité entre les modes d'action. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur le PPRE Avant toute demande d'aide spécialisée, un bilan du PPRE doit être réalisé.

<http://eduscol.education.fr/cid50680/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative.html>

Si les difficultés persistent une demande d'aide spécialisée peut être formulée au RASED du secteur (Cf. annexe 2).

Le réseau d'aide :

Les maîtres spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale viennent renforcer les équipes d'école. Ils apportent des compétences spécifiques permettant de mieux analyser les situations et d'apporter des réponses adaptées.

- **L'aide à dominante rééducative** : apporte une aide aux élèves pour lesquels l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leur rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- **L'aide à dominante pédagogique** : de par son expertise didactique, conçoit et met en œuvre des séquences d'apprentissage adaptées pour permettre de soulever les obstacles et rendre accessible les apprentissages aux élèves en difficulté.
- **Le psychologue de l'éducation nationale** (circulaire n°2017-079 du 28-04-2017) apporte au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) leur aide à l'analyse des situations particulières, en liaison étroite avec les familles et les enseignants.

Toutes les prises en charge doivent faire l'objet d'une demande d'aide adressée directement à Mme la Directrice / à Monsieur le Directeur de l'école qui transmettra la demande à l'antenne du RASED.

- Les aides apportées dans **la classe en co-intervention sont à privilégier**.

- La **durée de prise en charge** ne devrait pas excéder une **période de travail** (6 à 8 semaines) mais les prises en charge doivent être « **massées** ».

- Les groupes constitués doivent être suffisamment nombreux pour profiter des interactions entre pairs (4 à 6 élèves). Dans ce cas, **les maîtres doivent veiller à ce que le temps de prise en charge ne nuise pas aux enseignements fondamentaux.**

- Les membres du réseau font partie de l'équipe pédagogique des écoles et, à ce titre, ils aident à analyser avec les équipes les acquis des élèves lors des réunions de concertation. Ils participent en fonction des besoins aux conseils des maîtres et d'école. Le projet d'école prend en compte le projet de réseau.

Les priorités RASED

La maîtrise des fondamentaux est visée. Aussi les élèves de CP et CE1 repérés comme fragiles dans l'apprentissage de la lecture ou de la numération sont les premiers concernés par les interventions des membres du réseau d'aide.

J'insiste sur ce point car nous savons, les différentes recherches depuis 20 ans vont dans ce sens, que l'automatisation de la lecture est fortement corrélée avec la compréhension, la construction du nombre avec les compétences relatives avec la résolution de problème et le calcul.

Les évaluations nationales CP, CE1 et CM1 de début d'année sont des outils qui vous permettent de repérer et de soutenir les élèves fragiles dans leurs apprentissages (de la différenciation, adaptation dans la classe à l'intervention d'un membre du RASED).

Pour autant, nous devons être vigilants auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage au CE2, CM1 et CM2. C'est pourquoi, des demandes pourront être étudiées par les membres des réseaux.

Le pôle ressource circulaire 2014-107 du 18-8-2014

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=81597

Les objectifs du pôle ressource de circonscription sont :

- prévenir et remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite de tous les élèves,
- répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école pédagogiquement, humainement,
- accompagner les équipes, les enseignants pour une meilleure prise en charge de la difficulté et éviter l'externalisation de la difficulté.

L'inspecteur préside et anime le pôle ressource, il invite les membres selon les thématiques. Ces membres sont : les conseillers pédagogiques, des maîtres formateurs, l'enseignant référent aux usages du numérique, des directeurs d'école, des enseignants référents, des psychologues de l'éducation nationale, des enseignants spécialisés.

L'objectif premier, fixé par le ministère de l'éducation nationale est de rendre l'école plus juste, de réduire les inégalités en apportant une aide renforcée aux populations scolaires les plus fragiles. Je sais pouvoir compter sur votre engagement aux services de tous les élèves.

L'équipe de circonscription et les membres du RASED pourront, si vous le souhaitez, vous accompagner pour mener à bien cette mission primordiale de l'Ecole.